

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Annexes au mémoire

**« Communauté de communes
ou fusion sur base volontaire :
quel avenir pour la supracommunalité
en Wallonie ? »**

Auteur : Bernard BARBIEAUX

Promotrice : Fabienne LELOUP

Année académique 2022-2023

Master 60 en Sciences Politiques HD

Table des matières des annexes

ANNEXE 1 : COMPILATIONS DES RÉPONSES AUX QUESTIONS OUVERTES	2
RÉPONSES À LA QUESTION 5	2
RÉPONSES À LA QUESTION 11	5
RÉPONSES À LA QUESTION 12	8
RÉPONSES À LA QUESTION 13 :	13
ANNEXE 2 : RETRANSCRIPTIONS DES ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS	19
PAUL FURLAN	19
CHRISTOPHE ERNOTTE	20
CHRISTOPHE COLLIGNON	21
COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS DONNÉS PAR M. ERNOTTE AU TERME DE L'INTERVIEW DU MINISTRE.	23
HUGUES BAYET	24
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE GOOGLE FORMS.....	25
ANNEXE 4 : SOUTIEN AUX PROJETS SUPRACOMMUNAUX – PROJETS SÉLECTIONNÉS.....	30
ANNEXE 5 : EXPOSÉS DES MOTIFS DU DÉCRET.....	31
ANNEXE 6 : INDICATEURS DE RURALITÉ.....	33

Annexe 1 : Compilations des réponses aux questions ouvertes

Réponses à la question 5

Commentaires :

Répondants

Réponses

2	Elle n'a pas été fusionnée! Erreur, car il était possible de créer une entité plus grande et plus homogène.
3	Néant
4	Sans avis particulier
5	Économies d'échelles dans tous les DOM
6	L'identité des quatre villages de l'entité reste très marquée et le sentiment d'appartenance à la nouvelle entité n'est pas très développée malgré des efforts de communication
7	Impossible d'imaginer gérer efficacement des entités aussi petites que les communes avant fusion étant donné tous les rôles qui ont été attribués depuis aux administrations (petite enfance, logements sociaux, environnement, ...).
8	/
9	J'étais bien trop jeune pour me souvenir de cet évènement. Ainsi la situation actuelle est, pour ma part, la norme, n'ayant pas vécu autrement. Je ne sais ainsi posé mon avis sur la réussite ou non de cette démarche. J'ai appris que certains découpages l'ont été pour des raisons politiques, afin d'éviter des pôles trop majoritaires de couleurs politiques. Il est un fait que le désintéressement du citoyen de la chose publique et le repli sur soi donnent parfois un sentiment, parfois faussé, du résultat du fonctionnement de la commune.
10	La réponse est dans les faits plus modérée. Dans notre cas, les deux gros villages (Jalhay qui est le nom de la Commune et Sart) sont très éloignés géographiquement et séparés par un cours d'eau. Les habitants de Sart ne sentent absolument pas jalhaytois et se considère non intégré alors qu'objectivement (je n'habite pas la Commune) ce n'est pas le cas.
11	Encore trop d'esprit de clocher. Des villages disparates tournés plutôt vers les centres urbains avoisinants que vers le chef lieux de la Commune.
12	oui même si, l'esprit de cloché reste bien enraciné chez certains
13	Mutualisation de certains investissements, économie d'échelle
14	On ressent de moins en moins certaines anciennes mentalités de "clocher" qui comparaient ce qui se faisait dans/pour tel ou tel village. Ce phénomène devient même quasi inexistant en raison du renouvellement de la population et de la mobilité beaucoup plus grande de nos jours.
15	La fusion en soi est réussie, mais quand même en mode mineur. La commune ne compte que 2400 habitants et aurait mérité d'être fusionnée avec une ou plusieurs autres entités pour atteindre une taille critique plus importante.
16	La population s'y est habituée, grâce notamment à une croissance démographique de travailleurs frontaliers sans passé dans la commune.
17	Oui car grâce à la politique menée (présence dans chaque village d'une école, d'une maison des associations,...) chaque village a conservé "son âme", son existence.

18	Cette fusion a permis de rationaliser les dépenses tant de personnel que de fonctionnement. Avec la complexité administrative accrue depuis plus de 15 ans surtout au niveau des procédures, je ne vois pas comment une petite commune administrée par un Bourgmestre et son secrétaire communal pourrait encore être gérée ???
19	La réponse à cette question aurait tout aussi bien pu être négative tant il est difficile de se projeter sur ce que seraient devenues les anciennes petites communes avec l'évolution de notre société. Hormis l'esprit de clocher qui résiste encore en certains endroits, il faut aussi avouer que chaque ancienne commune avait des atouts et des faiblesses dont elles auraient pu ou pas usés d'une toute autre manière...
20	Je réponds "oui" à défaut d'avoir entendu des éléments me permettant de penser que "non". Mais je n'étais même pas né à cette date, et n'ai donc pas connu ce bouleversement. Certaines mentalités dites "de clocher" perdurent néanmoins entre certains villages. L'enjeu a été, semble-t-il, de faire évoluer les mentalités, et créer une réelle adhésion à la nouvelle communale, en sentiment d'identité communale ... Aujourd'hui c'est acquis dans la jeune génération, mais il reste des traces dans les générations plus anciennes (àpd de 70 ans...)
21	Il existe encore une forme de communautarisme lié aux anciennes communes mais dans l'ensemble, ce "nombrilisme" à tendance à s'estomper.
22	Le regroupement opéré avait du sens et a permis d'atteindre une taille permettant d'une part de mutualiser les moyens et d'autre part de garder une proximité privilégiée avec les citoyens.
23	Je l'ai connue en tant qu'habitant puis fonctionnaire. Même si l'esprit de clocher persiste, il serait inconcevable d'être toujours organisé en petites entités distinctes.
24	La fusion date de 50 ans, j'ignore les tensions et avantages engendrés à l'époque....
25	C'est une réussite aujourd'hui après un long processus pour que la population se reconnaisse au sein de cette nouvelle "commune" même si il reste encore quelques regrets dans le chef des anciens. La répartition géographique réalisée en 1976 n'était pas toujours adéquate (présence de barrières naturelles ou axe routier coupant la commune), cela encourage le maintien de "l'esprit de clocher" dans certains villages.
26	Elle a été mal vécue , comme dans de nombreuses entités, notamment dans les petits villages
27	Encore beaucoup trop de querelles de clochers entre villages, d'organisations concurrentes, etc ...
28	Concernant la commune d'Awans, cette première fusion imposée n'est pas une réussite. la commune d'Awans fusionnée est coupée en deux par l'ancienne route de Bruxelles et par l'autoroute. Au nord de la commune, une partie rurale, au sud une partie plus urbanisée et la N3, axe central avec une forte concentration de commerces et zones de shopping. Cette coupure renforce l'esprit de clocher encore très fortement ancré dans nos villages.
29	Taille et nombre de villages raisonnables. Volonté politique d'agir pour chaque village.
30	oui mais après 40 ans

31	A ma connaissance, il n'y a guère eu de consultations des communes. Les fusions "imposées" laissent toujours des traces aujourd'hui.
32	Cela fait si longtemps... je n'ai pas connu la situation avant. Aujourd'hui ce n'est plus remis en question.
33	Les 5 communes regroupées étaient vraiment de très petite taille.
34	C'était une obligation et honnêtement cela a été une réussite pour les 3 petites communes de la fusion
35	Il y a eu du négatif à court terme après 1976 mais au vu de la complexité de la gestion, une fusion était nécessaire
36	Je n'étais pas là, aucun mandataire et aucun agent communal non plus... Donc a priori oui
37	Je pense que la fusion de 1976 a été trop imprégnée de considérations et de calculs politiques (politiciens) pour sauvegarder ou mettre en place certaines majorités politiques. De ce fait, elle a manqué d'ambitions qui nous mènent à remettre le sujet délicat des fusions sur la table.
38	Des synergies ont été créées et la gestion optimisée. La découpe de l'entité n'est toutefois pas optimale
39	En 1976, Floreffe en tant que telle ne devait exister, deux communes allant vers Jemeppe sur Sambre et deux autres sur Namur, il y a eu un véritable combat citoyen pour constituer la composition des communes du Floreffe actuel
40	Gestion plus facile lors de gros travaux
41	La Commune reste très divisée. Il n'y a pas d'identité locale.
42	Entre oui et non, distance entre les villages extrêmes : une bonne vingtaine de km, distance entre les extrêmes et l'administration communale entre 10 et 12 km. Les plus petits villages se sentent délaissés. La fusion n'est pas encore intégrée par l'ensemble des citoyens : multiplication des infrastructures de même type pour chaque village.
43	Pour la 4ème réponse, c'est trop catégorique, si c'est au niveau d'appartenance à une communauté cela commence très doucement grâce aux nouvelles générations mais surtout à l'arrivée importante de nouveaux habitants.
44	Indispensable à l'époque pour une identité plus forte.
45	Pourquoi avoir scinder la commune de Familleureux-Besonrieux en deux pour rattacher Familleureux à Seneffe et Besonrieux à La Louvière ? Pour le reste, oui.
46	La commune n'a pas été fusionnée donc c'est une réussite :)
47	Les territoires sont mal découpés, des citoyens qui se sentent appartenir à notre commune, sont domiciliés sur une autre commune, dont le centre est plus lointain que le nôtre.
48	certaines communes continuent à vouloir garder leur identité
49	Il subsiste encore de nombreux esprits de clocher. En plus la répartition des villages n'était pas la plus logique
50	La fusion des communes a été faite lorsque que j'avais 21 ans. Elle s'est faite dans la douleur, elle a été imposée. Il aurait fallu laisser plus de temps pour que les communes puissent s'approprier entre elles.
51	Pour un petit territoire de 7.000 habitants, il était indispensable de fusionner les différentes administrations afin de réaliser des économies d'échelle.

52	Mutualisation de moyens humains Augmentation de moyens financiers
53	On peut considérer la fusion acquise à partir de 2008.
54	Une véritable rationalisation a pu être effectuée. Néanmoins, le découpage n'est pas toujours très heureux.
55	Seulement maintenant, il semble que la jeune génération passe au-dessus des esprits de clocher.

Réponses à la question 11

« Un soutien administratif de la Région aurait-il pu vous mener vers un processus de fusion ? »

Répondants	Réponses
1	oui
2	Oui
3	Non
4	Non
5	Non.
6	Non car dans notre cas, la demande émanait d'une commune voisine et ce n'est pas une volonté de chez nous. Cependant, si on veut espérer voir des fusions de communes volontaires un jour, il est indispensable qu'il y ait un soutien et un Canva de documents de la Région wallonne, car sinon les petites communes ne seront jamais en mesure de mener à bien la fusion. Cela s'est bien vu avec la fusion Bastogne-Bertogne, le processus n'est pas suffisamment clair.
7	Non
8	NON
9	Non
10	non
11	Non
12	Non
13	Non
14	Oui, sans aucun doute
15	Soutien serait une condition essentielle si la question d'une fusion se posait.
16	Le frein étant plutôt du côté politique, l'accompagnement ne changera rien. Ce sera une aide non négligeable pour l'administration une fois que la décision sera prise
17	non
18	non
19	non
20	Non
21	La région aime donner des couches de travail supplémentaires aux communes sans les lier à des moyens supplémentaires. Oui, un réel soutien pourrait changer la vision des choses.
22	Non

23	Non , la région doit penser la commune comme une société de services à rendre à la population - il faut déterminer le minimum à faire et les moyens nécessaires pour y arriver
24	Non, pas spécialement
25	A ce stade, cette question n'est pas du tout envisagée dans notre commune. Il est donc difficile d'y répondre
26	Oui
27	Non, il n'y a aucune volonté politique d'aller en ce sens, quelles que soient les aides proposées.
28	Non
29	Je ne pense pas.
30	L'administration était en effet fort inquiète par rapport à la charge de travail. Ma Directrice Générale ne souhaitait pas avoir à gérer la fusion et demandait, si fusion il avait, que cela soit avec une plus grosse commune pour que ce soit géré par cette entité.
31	Pas vraiment
32	non
33	Peut-être
34	NON
35	Eventuellement ???
36	Je pense que les considérations sont bien autres qu'un soutien administratif régional
37	non
38	Pour l'heure, non. Le cas échéant, je pense qu'un soutien administratif serait plus que nécessaire.
39	Non, les disparités sont trop fortes avec les communes voisines, tout comme la situation financière et politique.
40	Je ne pense pas que l'enjeu soit là (voir point 13)
41	Non
42	Non
43	Je ne pense pas
44	Pour aborder le sujet mais pas pour le faire aboutir.
45	Non Il s'agit d'une décision politique. Par ailleurs, les petites entités sont très attachées à leur autonomie, l'immense proximité entre l'administration, le politique et les citoyens et associations, la réactivité et la rapidité de traitement. La dimension humaine, les relations interpersonnelles, la grande polyvalence des agents...
46	Actuellement, tant les mandataires que la population ne sont pas à cette réflexion. NOtre commune continue a développer ses projets d'écoles, de crèches, de hall sportif. Et nous ne sommes pas dans cette analyse.
47	Une étude précise est un prérequis indispensable. Avec quelle(s) commune(s) fusionner et pourquoi? Quel est le projet que nous souhaitons poursuivre ensemble? Quels sont les avantages / inconvénients/ risques / opportunités pour les habitants des communes pressenties à la fusion ; l'impact sur l'organisation et l'évolution des administrations dans une perspective à court, moyen et long termes... sont quelques éléments relevés. Toute fusion nécessite une information complète, une communication objective et surtout l'adhésion de tous (du moins d'une grande majorité) en amont...

48	Ce sont principalement les informations préalables à une fusion (avantages réels) et une communication de celles-ci qui doivent prédominer avant toute présentation d'une fusion éventuelle
49	pas nécessairement
50	Non
51	Cette fusion n'est pas discutée ni envisagée. je doute qu'un soutien, même adapté de la région, soit un incitant suffisant à ouvrir un débat sur cette question sensible.
52	oui, il faut absolument démontrer les économies d'échelle annoncées car en milieu rural elles ne sautent pas aux yeux.
53	Non
54	non
55	Non! Pour fusionner, il faut être deux avec la même idée.
56	non
57	Je ne sais pas...
58	Je ne le pense pas.
59	Non. C'est prématuré. Mais le soutien serait le bienvenu si nous souhaitions entamer le processus.
60	non
61	????????????
62	Oui
63	Non
64	pas d'avis
65	Non
66	non
67	oui
68	Peut-être pour mettre en place une consultation populaire.
69	Ce serait nécessaire mais ce n'est pas ce soutien qui ferait pencher la balance vers une fusion. C'est avant tout une décision politique.
70	OUI
71	Le débat n'est pas à l'ordre du jour pour le moment , ni cette réflexion non plus d'ailleurs .
72	non
73	Non pas nécessairement
74	Non
75	Non
76	je ne pense pas
77	Non
78	Non
79	Pas spécialement. Il s'est agi d'une question de temps disponible pour arriver dans les délais.
80	Non, vu notre taille de plus de 10.000 et la volonté de garder la proximité, la fusion ne nous semble pas à envisager.
81	Non
82	Non

83	Je ne pense pas
84	Non
85	Non, la procédure administrative ne paraît pas très compliquée
86	non
87	Non
88	Non, la Région Wallonne prône la convivialité, la proximité et la décentralisation. Une fusion entraîne tout le contraire.
89	Seule une imposition de l'autorité supérieure permettrait selon moi d'enclencher le processus de fusion.
90	Non, la commune de Mont-de-l'Enclus souhaite rester indépendante dans sa manière de fonctionner
91	pas envisagé à ce stade
92	Non.
93	peut-être
94	Non

Réponses à la question 12

Quels sont, selon vous, les plus grands freins à une fusion de commune sur base volontaire aujourd'hui en Wallonie ?

Répondants

Réponses

1	l:kjhg=mlh=likhlkn
2	Dans notre cas, notre Commune compte davantage d'habitants. Les communes voisines craignent une absorption
3	Situation financière des communes et politique complètement différentes.
4	Fusion des communes de 1976 pas toujours digérée 2 malades ensemble ne donneront pas un bien-portant
5	Manque d'acceptation par les citoyens
6	Frein du politique (les élus perdront leur siège) - Frein de la population (perte d'identité, peur d'être englobé dans une plus grande commune et d'être moins pris en considération)
7	Les km de voiries à gérer, l'étendue du territoire, l'adéquation des programmes en cours, ...
8	- La procédure - l'attachement des citoyens à "leur" commune, peur de perte de proximité - L'enjeu politique
9	- Adhésion de la population - Risque de déconnexion des mandataires politiques dans les entités plus grandes
10	Etendue du territoire après fusion, commune déjà très grande en l'état.
11	les enjeux politiques et les réactions de la population
12	la gestion du territoire
13	La taille des communes comme la nôtre déjà assez grande. L'esprit différent des populations.,

14	Le politique
15	La proximité du pouvoir politique avec sa population qui n'existerait plus. On ne s'identifierait plus aussi bien à sa commune
16	Mentalités des citoyens et moins de représentants politiques dans le nouveau pouvoir décisionnel
17	Le sentiment d'attachement des habitants à leur entité actuelle. Et les politiques en sont conscients. Ils ne prendront pas le risque d'être sanctionnés pour cela.
18	Autonomie communale - perte d'identité de la plus petite commune fusionnant, peur d'un désastre financier pour la plus grande commune qui est par ailleurs la plus riche.
19	La peur de perdre en autonomie. Il faut faire comprendre que même si il y a une certaine dilution du fait que la population augmente, de nouveaux services peuvent être proposés aux citoyens grâce aux nouveaux moyens dégagés.
20	territoire trop étendu
21	A mon sens, l'opportunité, fusionner avec qui ? pourquoi ? comment ? l'avis négatif préalable de la population, le changement est toujours mal reçu. Bousculer les habitudes peut créer des craintes aux mandataires en place. Les échéances électorales de 2024, entrer dans ce genre d'initiative si proche des élections peut crispier les débats dans une optique populiste.
22	Aucune envie des pouvoirs politiques et mentalités différentes des communes voisines (centres urbains et centres ruraux)
23	La volonté politique. Les bourgmestres auraient trop peurs de perdre leur pouvoir.
24	le politique et les particularités/singularités des communes (difficile d'appliquer un modèle unique de fusion je pense)
25	Réticences à la fois politiques, citoyennes et, en général, humaines : ancrage local exacerbé et crainte d'une trop grande hétérogénéité entre localités
26	les politiques locaux et les pertes de mandats
27	L'esprit de clocher
28	politique et psychologique
29	Le manque de motivation et de volonté politique
30	Le temps et les moyens humains nécessaires à sa mise en oeuvre
31	Les politiques qui souhaitent conserver leurs mandats et qui sont protectionnistes à l'égard de leur territoire.
32	Volonté politique, complexité de mise en oeuvre administrative, ancrage communal
33	l'opposition de la population. la perte de proximité. l'attachement à sa commune.
34	La volonté politique. La fusion avec une commune voisine a été envisagée dès 2018, mais la crainte de l'autre collège (d'une commune moins peuplée) de perdre des postes a joué dans le revirement et le refus d'aller plus loin dans la réflexion.
35	Le risque d'alourdir la gestion performante actuelle

36	Risque d'absorption et non de fusion. Perte du pouvoir de décision au profit de personnes ne connaissant pas le territoire.
37	On ne connaît pas assez les territoires de nos communes voisines
38	l'expérience de la fusion des polices est une catastrophe financière pour notre commune en plus d'un manque de présence policières sur notre commune - Echec total. En qualité de directrice générale, le problème des ressources humaines est la principale cause. De plus, nous ne pouvons pas oublier l'existence d'un service public de proximité pour notre population. Il convient aussi d'être attentif à la fracture numérique présente, bien que tout le monde soit pratiquement équipé cela ne signifie aucunement de savoir utiliser
39	La réduction des mandats politiques
40	Outre une volonté politique évidente, il faut tenir compte des bassins de vie qui se sont forgés au fil du temps. Certaines communes voisines ont des complémentarités en terme de services offerts à la population voire des coopérations plus approfondies dans certains domaines (en matière culturelle, de soins, de sports, ...). Dans d'autres cas, des communes voisines en sont presque à être concurrentes pour des services (enseignement, crèche, sports,...). Par ailleurs, certaines communes ont des moyens que d'autres n'ont pas... L'intérêt d'une fusion ne devrait pas, selon moi, être exclusivement vu sous l'angle du nombre d'habitants
41	on ne tient pas compte des réalités sociale et économique, et de la diversité des communes Chaque entité a ses besoins propres
42	Politiques
43	Le risque de perdre le sentiment d'appartenance à son territoire, d'identité Le risque financier; la difficulté de mobiliser les agents, etc.
44	La principale difficulté est politique, ce qui me laisse présager qu'attendre une fusion volontaire en masse des communes est illusoire. Une fusion entraînera de facto une diminution du nombre de sièges à pourvoir (deux communes ont plus de sièges au conseil/collège que la nouvelle commune fusionnée). Quel mandataire en place est prêt à risquer de perdre sa place au nom de l'intérêt général ? En théorie c'est beau, en pratique beaucoup plus compliqué. De plus, les fusions récentes en zone de police et en zone de secours n'ont pas amené les économies d'échelle espérées, ce qui rend la fusion de communes moins attirantes aux yeux des mandataires. En pratique, comme DG on peut néanmoins penser qu'une fusion des communes permettra une spécificité des compétences des agents, et donc rendra plus facile le travail au quotidien. Dans les petites communes il est en effet compliqué de recruter des bons profils, et financièrement impossible d'en recruter dans les différentes matières communales.
45	Si les objectifs d'une fusion sont un gain pour la population alors pourquoi pas mais nous n'en voyons aucun.
46	Cela dépend terriblement d'une fusion à l'autre...
47	Avant de se lancer dans un tel projet, il serait préalablement nécessaire de procéder à des études de faisabilité, d'opportunité, etc. Qu'apporterait une fusion à notre commune, quels seraient les impacts financiers à court, moyen et long termes, quels seraient les impacts pour le personnel, pour les citoyens, etc. Par exemple, la fusion obligerait certainement la

	construction/l'achat de nouveaux bâtiments administratifs, quel en serait le coût et en combien de temps cet investissement deviendrait il plus rentable qu'avant fusion?
48	A mon sens, la prochaine fusion des communes deviendra inévitable, non pas sur base volontaire mais "forcée". Et pour autant que les moyens humains et financiers soient débloqués par la Région. Restera à régler également la question de la représentativité politique. Vaste sujet... !
49	La création de structure à dimension inhumaine.
50	Tant que les finances communales suivent; que la population augmente naturellement; que les projets sont suivis par les pouvoirs subsidants et bien tout est très bien ainsi.
51	En ruralité, l'étendue du territoire est un frein pour l'accessibilité aux services notamment. Perte d'autonomie, de représentativité, d'identité communale. Risque d'une absorption pure et simple de la plus petite entité par la plus grande.
52	Les éléments objectifs et objectivantes qui pourront convaincre une majeure partie de la population (et du personnel politique) que la fusion est nécessaire / bénéfique
53	La situation financière de chacune des communes est différente --> difficulté pour une commune en boni de s'associer à une commune ayant des difficultés financières
54	les clivages toujours présent
55	Les distances sur le terrain et la perte de proximité que cela va engendrer ... alors que les communes doivent être proche du citoyen et sont le dernier niveau de pouvoir dans lequel ceux-ci ont encore (parfois...un petit peu...espérons le) confiance
56	Rationnellement et économiquement, une fusion raisonnée ne manque pas d'atout notamment en terme d'économies d'échelle. Mais politiquement et culturellement, la question est épineuse. L'autonomie communale déjà bien menacée tant le nombre de missions confiées sur base d'une subsidiarité descendante augmente de manière exponentielle, sans moyens supplémentaires (humains, financiers, techniques, logistiques, ...), cette autonomie sera réduite à une peau de chagrin pour une des deux entités fusionnées (la plus petite). Ce constat est déjà flagrant dans les zones de police pluricommunales lorsque la disparité entre les deux entités est grande : ex. la zone Awans-Grâce-Hollogne dans laquelle Awans est le petit poucet et se trouve à la marge de la zone.
57	étendue du territoire, nombre de villages à gérer, connaître, fréquenter..., peur des mandataires
58	Etre noyé dans une structure ingérable
59	la perte de services de proximité indispensables et le surcoût que ça engendrera
60	Disparité entre les communes - perte d'identité de la petite commune.
61	Tant que les petites communes seront financièrement autonomes, auto-suffisantes, il y aura peu de fusions selon moi.
62	les mandats qui disparaîtraient

63	Une certaine (difficile à vraiment quantifier) demande de la population de garder des services de proximité et, du coup, la frilosité des politiques à se lancer dans l'opération
64	Si nous sommes fusionnés avec une ville de plus grande importance (30.000 habitants) notre bonne santé financière ne servira qu'à boucher les trous de la grande ville et nous risquons de ne plus être représenté au sein du Conseil communal de la nouvelle entité.
65	L'esprit de clocher des citoyens, du politique et la question des emplois
66	Pour une Commune rurale, c'est essentiellement l'éloignement des services administratifs du à leur concentration . C'est aussi favoriser la participatie et éloigner les élus des citoyens.
67	la situation des différentes communes
68	Le nombrilisme des élus
69	L'esprit de clocher
70	la volonté politique, des intérêts communs, une même vision du développement de la nouvelle entité communale...
71	La perte de l'identité
72	la perte de proximité avec la population et le sentiment d'appartenance à une commune
73	l'autorité politique, la perte de mandat, le sentiment d'appartenance à une entité
74	Le "risque" politique encouru par les réactions négatives de la population.
75	attachement du citoyens à son territoire.
76	Motifs politiques: des mandataires perdraient leur mandat et les mandataires élus seraient nécessairement moins proches des citoyens de la commune dont ils ne seraient pas issus.
77	le fait de faire disparaître des communes rurales dans des gestion de villes
78	La fusion est une mauvaise réponse à un problème de financement des communes rurales
79	l'état financier et l'endettement des communes le manque de gains : une grande commune coûte plus cher en euros/habitant qu'une moyenne étendue géographique trop importante en cas de fusion la perte de capacité d'action et l'éloignement du pouvoir par rapport au terrain dans une plus grande structure réticence de la population
80	La guerre des clochers
81	Pour les citoyens, la peur d'être noyé dans un pouvoir local plus distant; Pour les élus, la peur de ne plus l'être
82	Un éloignement des services publics directement rendus à la population. Le sentiment d'abandon. La crainte de ne plus pouvoir réaliser de projets pour les plus petites entités. L'étalement du territoire.
83	Il s'agit d'une question d'idéologie et de vision quant à l'organisation politique du territoire wallon; Est-ce opportun d'augmenter la taille des communes et de maintenir les provinces?
84	La répartition politique
85	Perte d'identité et laissé pour contre, perte de proximité avec les élus.

86	La perte de proximité et tout ce qui va avec: un moindre contrôle des dépenses financières, une technocratie qui apparaît,
87	Peut-être une perte de proximité avec les services et les activités pour les citoyens plus éloignés et/ou plus isolés. Un manque total de vision stratégique par le fédéral et la région pour tous les services de transfert (Police, Zones de secours, CPAS, hôpitaux,...)
88	L'importance de garder une taille humaine qui permette la proximité.
89	Choix politique, sentiment d'identité fort au sein des villages
90	Il n'y a pas d'intérêt réel
91	l'autonomie communale, la volonté de décider pour nous-mêmes, l'extension future de la commune (près d'un millier de logements supplémentaires dans les 10 ans, création de l'hôpital régional centre-sud à Houdemont/Habay)
92	Autonomie locale. Pas envie déléguer la gestion de la commune à d'autres. Et les communes voisines n'ont pas toujours la même situation financière que la nôtre, qui est plutôt bonne.
93	Le sentiment d'appartenance des citoyens à leur commune actuelle
94	Les habitants craignent de perdre leur identité
95	Les mentalités Les finances communales (pour notre commune les finances sont particulièrement saine et la gestion raisonnée). Ce qui n'est pas le cas des communes qui nous entourent
96	Il n'y a pas de freins, il faut de la volonté de part et d'autre.
97	La diminution du nombre d'élus surtout, et un certain conservatisme lié à l'esprit de clocher d'autre part.
98	le risque de perte d'autonomie pour les plus petites communes telles que la nôtre. Le risque de perdre notre identité.
99	perte de mandats politiques, grandeur du territoire
100	Le manque d'envie politique, la charge administrative, le peu de gain pour les citoyens et l'étendue géographique de la nouvelle commune potentielle.
101	le manque d'accompagnement
102	Pas de plus-value à nos yeux
103	La lourdeur administrative liée au processus de fusion
104	L'absence d'incitants financiers réellement intéressant.

Réponses à la question 13 :

« Voulez-vous laisser une réflexion, un commentaire sur le sujet? »

Répondants réponses

1	hvj,,jhv,
2	Bon succès dans votre travail
3	Permettre une fusion Commune-CPAS serait pertinent dans les petites communes

4	Nous avons privilégié depuis des années des partenariats avec une autre commune de taille similaire pour ce qui concerne le sport, le matériel technique, la construction d'un hall technique commun, le parc naturel, l'ALE, l'ADL, ...
5	non
6	non
7	Je pense qu'il faut réellement réfléchir à la question du service au citoyen. Comment pouvons-nous garantir un service optimal au citoyen sur des communes rurales qui seraient largement étendues ? Il existe aujourd'hui de nombreux outils numériques permettant une meilleure prise en charge des demandes mais il ne faut pas oublier la fracture numérique et les nombreuses zones blanches.
8	L'idée n'a jamais été évoquée (si ce n'est en boutade). Nous sommes une petite commune avec un bourgmestre et des échevins très proche de leurs citoyens.
9	La supracommunalité nous paraît correspondre mieux aux enjeux de la Wallonie de demain
10	Beaucoup de prudence et de précautions ... dans toute réflexion à ce sujet.
11	Il existe également une crainte de voir la santé financière des petites entités se dégrader une fois qu'elles seront englobées dans une plus grande structure. D'un autre côté, il est actuellement impossible aux communes de petite taille de répondre à toutes leurs obligations légales faute de pouvoir engager du personnel qualifié en suffisance.
12	Il convient d'envisager la nature même de collectivité publique avant de se positionner sur une éventuelle fusion d'entités existantes. Une question préalable est certainement la notion même de société humaine. Qu'est-ce que les membres qui la composent en attendent ? Sous quelle forme veulent-ils la réaliser ? Via quel mode de gestion ? Pour aller plus loin, quelles sont les attentes d'une population de se regrouper afin d'envisager la réalisation de missions d'intérêt public, c'est à dire, pour le bien du plus grand nombre. Comment concilier des intérêts souvent divergents ? La vision est-elle davantage une vision de proximité ? Dans ce cas, augmenter le chiffre de population fera inéluctablement s'éloigner le citoyen des décideurs, même locaux. La vision serait-elle davantage d'efficacité et de rentabilité ? Alors regrouper des administrations locales permettra certainement de poser des économies d'échelle et sans doute un accroissement d'efficacité via un rassemblement du matériel disponible. Ces éléments doivent être mis en perspective au regard de la situation actuelle d'immédiateté du citoyen quant à ces demandes. La perte de repère et de confiance du citoyen envers le monde politique sera-t-elle accentuée ou rassurée en fusionnant des communes afin d'obtenir des entités de +/- 30.000 habitants ?
13	cette approche est stupide et va à l'encontre du rôle principal du service au public ... la fusion doit être imposée en tenant compte des bassins de vie. les projets supra communaux pour ma part ne sont qu'une couche supplémentaire sur une lasagne déjà bien remplie ...d'aucune utilité
14	NON
15	Je pense que l'actuelle période "pré électorale" n'est pas propice à cette réflexion
16	Je ne me suis pas renseignée sur les incitants proposés par la Région, le sujet n'ayant même jamais été évoqué par les élus.
17	Je ne suis pas sûr du principe contre la fusion, elle peut aussi apporter du bon. Mais je suis persuadé que la population de ma commune est en grande majorité contre. En effet, à juste titre je crains aussi que la fusion soit en réalité une absorption par une commune plus grosse et mène à une perte de proximité et un délaissement des petits villages ruraux en matière d'investissements.

18	Pour nous il n'y a pas d'urgence, si ce n'est que les 2 autres communes sont plus riches que la nôtre et que cela pourrait être intéressant.
19	il faut davantage travailler sur des dossiers supra communaux. Mais là, on est en déficit de soutien en personnel.
20	Je suis pour mutualiser des marchés, des achats ou des ressources humaines spécifiques pour diminuer nos coûts et optimiser notre fonctionnement
21	Pas encore mûre à ce stade
22	Pour toute une série de services, le législateur a permis aux communes d'avoir recours aux intercommunales. Depuis quelques années, des moyens sont également dégagés pour des projets supra-communaux ou trans-communaux. Cela semble pouvoir répondre aux besoins des communes de plus petite taille. A moins que le législateur n'impose une nouvelle fusion de communes, seules des fusions "naturelles" auront lieu à mon sens.
23	Si l'on veut garder une politique de proximité, la commune reste le seul pouvoir public proche de ses citoyens, capable de répondre aux besoins quotidiens de ceux-ci. Il est important de garder ce lien, à une époque où le pouvoir politique semble s'éloigner de plus en plus de la population et où l'informatique isole de plus en plus l'individu. Socialement, historiquement les communes ont leurs importances. Elles permettent au citoyen de s'ancrer dans une réalité sociale et géographique. Couper l'être humain de ses racines.... Il n'en devient que plus manipulable. Certaines matières devraient, certes, être mutualisées par le biais d'associations de communes. Mais existent déjà les intercommunales à repenser et développer...
24	Question 8 : 1 seule réponse possible.
25	Seule une fusion imposée par la RW permettrait un aboutissement et un découpage territorial cohérent. Le risque actuel est de voir des communes fusionnées, et d'aboutir à un découpage où une entité serait esseulée et rendrait difficile toute fusion ultérieure. Il en est de la responsabilité des élus régionaux ; qui, une fois encore, s'en remettent trop facilement sur le pouvoir local.
26	Non
27	A la question 8, j'ai sélectionné "autre" parce que le formulaire ne m'a pas permis de cocher les 3 autres raisons.
28	Mon avis est celui-ci et n'engage que moi : pour une commune de notre taille, je pense qu'il serait davantage pertinent de d'abord travailler sur les synergies avec notre CPAS et de mutualiser certains projets/engagements/achats avec les communes voisines sans pour autant passer par la fusion. Avec 8000 habitants il reste possible d'offrir un accueil personnalisé et de connaître les besoins de nos citoyens ce qui nous permet de développer des projets qui répondent au mieux à leurs attentes. Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre travail :-)
29	Tout s'accélérera pour une mise en place au début des années (20)30. Plutôt que de dépenser à tout-va sans analyse comme dernièrement, des dépenses ciblées dans ce domaine nous y amèneront.
30	Tout dépend du dynamisme de chacune des communes pour décider si oui ou non il faut faire une fusion.
31	Fusionnons d'abord la commune et son CPAS tout en gardant le conseil de l'action sociale autonome pour toutes les décisions spécifiques à l'aide sociale. Cela permettrait de simplifier le regroupement de services (Finances, marchés publics, RH, travaux,...) et donc d'accentuer les synergies possibles aujourd'hui. Efficience, efficacité, rationaliser. Par ailleurs les compétences liées à la sécurité (police et pompiers)

	pourraient être reprises par un autre niveau de pouvoir (province, fédéral,..?). Une organisation plus formelle de la Supracommunalité via la Province qui dispose de moyens financiers et humains serait une option intéressante à étudier... Au vu de l'évolution de la société et du rejet global de la politique et des "politiques", le niveau local reste le plus proche du citoyen et de ses besoins, celui sollicité en cas de crise (cfr covid, inondations, réfugiés ukrainiens,...) par les autres niveaux de pouvoir pour sa connaissance du terrain et son intervention directe. Fusionner c'est aussi un risque important de perte de ce lien et de cette expertise...
32	Les études ont le mérite d'exister mais ne remplaceront jamais le ressenti au niveau local. Dans ce cadre, le tour des communes que le Ministre actuel des Pouvoirs locaux a entamé, peut participer à une approche adaptée des problèmes rencontrés quotidiennement dans les petites entités et devra(It) permettre à tout un chacun mais surtout aux responsables politiques locaux de mesurer les enjeux d'une fusion avec une entité ou l'autre. Dans la foulée et au préalable, une communication sur les enjeux des fusions vers les populations est essentielle. Bon travail à vous 🙏
33	Pour la question 8, impossible de faire plusieurs choix : les réponses choisies sont : "politiques", "administratives" et "financières" Pour la question 10, impossible de faire plusieurs choix : les réponses choisies sont : "insuffisants" et "pas adaptés à la situation"
34	Pour envisager une fusion, elle doit se faire entre communes de tailles similaires (niveau population) sinon c'est plutôt une absorption. Et pour la réussir, il faut deux communes ayant +/- les mêmes critères socio-économiques et le même genre de réalité territoriale. Bref, c'est pas gagné. Tout cela pour se retrouver enfermer dans un carcan d'une autre échelle. Il vaut beaucoup mieux fonctionner en "supracommunalité" qui permet de travailler sur différents territoires en fonction des thématiques (tourisme, culture, bassin d'emploi, pôle scolaire, ...). C'est plus flexible, efficace et moins coûteux.
35	Une supracommunalité renforcée semble une solution privilégiée notamment avec la province. Une subsidiarité ascendante devrait aussi être envisagée pour donner un peu d'air aux communes ployées sous le joug des missions non régaliennes.
36	Voir point 12.
37	Tout est dit !
38	La réflexion est prématurée mais risque de bientôt arriver sur le devant de la scène, étant donné les charges de plus en plus importantes et surtout ingérables qui sont mises sur le dos des communes. Dans ce cadre, les petites communes n'ont plus les moyens financiers mais surtout RH d'y faire face.
39	L'avenir est aux fusions des petites communes
40	Plus favorable à de la supracommunalité pour être éligible à des projets globaux avec l'aide d'un même A.P. avec délégation de la maîtrise d'ouvrage ayant le personnel qualifié et disponible pour répondre au appel à projet. Dans les petites communes rurales et/ou semi urbaines nous pouvons difficilement recruter du personnel qualifié de formation universitaire ou issu de hautes écoles et ne sommes malheureusement pas attractif d'un point de vue salarial avec le privé (barème RGB -pas de prime à l'objectif, ect..)
41	Dans notre partitocratie, j'ai beaucoup de doutes quant à la dose de courage qu'il faudrait pour envisager une nouvelle fusion rationnelle des communes.

42	Cette fusion est nécessaire à l'heure où les finances communales ne se portent pas bien et où les communes rencontrent beaucoup de difficultés pour recruter. En fusionnant, la gestion du personnel serait plus efficace
43	la fusion est malheureusement inéluctable au regard des moyens financiers et humains des petites communes et les matières qui nous incombent. La pression de la Région wallonne a cet effet est clair : faire mourir les petites communes et leur imposer des fusions...
44	la fusion n'est pas la solution. Il faut renforcer les moyens financiers de pouvoirs locaux, obliger l'état fédéral à rencontrer ses obligations (financement des zones de secours et de police) tout en facilitant la mutualisation de moyens au niveau supracommunal
45	Les fusions seront un jour essentielles si les petites communes rurales veulent continuer à mener des politiques locales efficaces. Il faut cependant laisser du temps au temps
46	-
47	Réflexion parallèle fusion commune / commune ou commune / cpas?
48	Préférence à la supracommunalité. Dans ce cadre, il appartiendrait aux élus communaux de représenter les citoyens et donc sa commune dans les instances supracommunales. Les citoyens ne seraient pas lésés, obligés d'entreprendre des déplacements conséquents, et verraient leurs intérêts défendus par leurs élus.
49	Je crois plus à la transcommunalité, à une meilleure répartition financière des moyens de la Région avec un droit de tirage et non plus des projets à tire larigot qui permettrait d'avancer dans les PST et de réaliser les projets communaux.
50	Les communes sont mûres et disposées à faire le job mais aucun soutien , ni volonté du côté des pouvoirs supérieurs.
51	La question 8 ne permet pas plusieurs choix Les économies d'échelle ne sont pas garanties car une plus grosse structure implique d'autres coûts (+ d'agents spécialisés au détriment d'une certaine polyvalence) —> risque d'augmentation des taxes communales pour celles qui comme la mienne taxent peu. Perte de proximité avec les citoyens pour les élus comme pour les agents. Bcp moins d'agilité dans des structures plus grande que dans une petite.
52	C'est une fausse bonne idée. Ça donne l'illusion que cela va aller mieux mais au final c'est pas mieux. Vaut mieux travailler sur la Supracommunalité
53	Un Bourgmestre d'une entité de 10.000 habitants peut gérer ça d'une manière conviviale et connaître sa population. Une fois qu'on dépasse ce seuil, on dépasse ce seuil administratif (plus difficile d'être présent)
54	La fusion entre Commune et CPAS me semble être beaucoup plus pertinente. En effet, elle serait plus facile politiquement (ce sont les mêmes majorités qui gouvernent les deux institutions) et elle permettrait de réelles économies d'échelles à terme. En effet, à titre d'exemple, le DG d'un petit CPAS de commune rurale a aujourd'hui le même barème que le DG d'une commune de 9.900 habitants... (et nous parlons ici de revenus bruts qui avoisinent 100.000 euros par an...).
55	La pression financière exercée sur les communes est telle que cela nous mènera, à terme, à une fusion obligatoire en vue de sa survie.
56	Pour les petites communes c-à-d inférieures à 8000 habitants, je pense que l'incitation à la fusion viendra de la difficulté croissante de procéder au remplacement des agents administratifs qui sont malades ou quittent le bateau en quelques jours, car plus la commune est petite en nombre d'agents administratifs, moins elle arrive à doubler ses

agents. NB: je ne peux répondre à la question 9 : veuillez considérer la réponse comme à supprimer (obligation de répondre !).
--

Annexe 2 : retranscriptions des entretiens semi-dirigés

Paul Furlan

8 février 2022 à son domicile de 8h15 à 9h45

- **Quelle supracommunalité pour la Wallonie de demain ? fusions ou communautés de communes ?**

Les fusion de 1976 ont été imposées par le haut. C'était un processus Top-Down dans une époque où sociologiquement c'était encore faisable. On n'imagine plus la gouvernance de cette manière aujourd'hui. Il y a eu des catastrophes parce que c'était une approche politique et pas sociologique.

De plus, les provinces n'ont toujours pas été réformées.

Les citoyens aujourd'hui n'accepteraient plus une fusion généralisée. C'est un processus trop complexe, impossible aujourd'hui.

Pour l'exemple, il y a eu l'échange d'une rue entre les communes de Manage et Seneffe et bien ça a pris 4 ans !

Se posent également les questions des grades légaux, des organigrammes, de la politique du personnel...

Sérieusement, je ne crois pas à de nouvelles fusions, ou alors, marginales.

- **Quel modèle vous semble alors le plus adéquat ?**

Ce sont les communautés de communes « à la française ». Cela dit, il paraît que ça marche pas mal en Angleterre également. C'est la rationalité la plus douce. En tout cas, quoi qu'il se développe, ce sera sur base volontaire.

Les communes doivent se départir d'une série de leurs compétences. Elles le savent et sont même demandeuses. Le gouvernement n'aura pas d'autre choix que de les soutenir. Charleroi Métropole est une expérience parmi plusieurs autres qui marchent bien depuis quelques années. La démarche est soutenue par le gouvernement wallon et un décret pourrait encore passer sous cette législature-ci.

- **Des exemples de supracommunalité réussie existent depuis longtemps ?**

Oui, je dirais même depuis le début du 20^e siècles. On a créé des intercommunales par métier, pas par territoire. En France, les outils techniques collent aux territoires. Sur Charleroi Métropole (30 communes), il y a trois intercommunales de développement économiques actives. Idem pour la collecte et le traitement des déchets. Ça ne va pas. Il faut une réorganisation des intercommunales et des provinces. Retravailler sur les centres de pouvoir. Mais il y a une certaine jalousie des politiques qui agitent le spectre des pertes d'emploi, qui fait peur au personnel en place. On ne veut pas imaginer la disparition de l'enseignement provincial par exemple...

Et c'est la même chose avec le Tourisme, les villes, les maisons du tourisme (exemple de supracommunalité), la région, sont compétentes et on garde des prérogatives au niveau provincial.

Idem en ce qui concerne la culture, le sport... Il faut réformer la structure politique des provinces, qui pourraient devenir un deuxième cercle dérivé des communes et en appui à celles-ci.

- **Et ces fameuses communautés de communes ?**

Les « communautés de communes » qui existent aujourd'hui sont des structures relativement souples tant financièrement que politiquement. Il y a un intérêt de la tutelle, qui scrute ce qui est en train de se passer.

Pour ce qui est de Charleroi Métropole que je préside, on est sur 30 communes à cheval sur deux provinces. On voit bien que les bassins de vie transcendent les anciennes limites administratives. La structure est déclinée en bassin d'emplois et de formation, le ministre Henry planche sur des bassins de mobilité...

Au sein de Charleroi métropole, il y a une crainte des politiques des petites entités. Ils craignent une volonté d'hégémonie de Charleroi, ce qui n'est pas le cas. Bien sûr, c'est la métropole, mais les communes de l'arrondissement de Thuin par exemple, sont parmi les plus actives. Un des gros avantages de Charleroi Métropole, c'est que la structure s'est formée à partir du Comité de développement stratégique, qui regroupait aussi des représentants des entreprises et des syndicats. Ils sont toujours là et soutiennent l'initiative.

Ce qu'on note, en matière de tendances, c'est que les communes plus petites sont en demande de services, tandis que les plus grandes entités ont besoin de simplification.

Je sais que le cabinet du ministre des pouvoirs locaux travaille sur un projet cadre pour les communautés de communes.

En France, il n'y a pas eu de fusion, mais les communautés gèrent tout.

Christophe Ernotte

Expert en charge de la supracommunalité au sein du cabinet du Ministre en charge des Pouvoirs locaux

Au niveau du cabinet, nous sommes très satisfaits du retour de l'appel à projets supracommunalité (rappeler les termes en note de bas de page). On ne couvre pas 100% du territoire, mais on n'en est vraiment pas loin. L'important, c'est qu'on se parle entre communes. Il y avait une petite « carotte » financière pour lancer la dynamique, mais rien d'extraordinaire. On sentait bien qu'il ne manquait pas grand-chose.

Il y a quelque chose qui se passe. Il y a une volonté et un besoin. C'est aussi lié à la raréfaction des moyens publics et aux demandes citoyennes de plus en plus fortes.

Sur certains éléments, ces structures peuvent apporter une réponse immédiate. En matière de mobilité par exemple, on ne peut pas réfléchir uniquement à l'échelon local, communal. Même de la part de métropoles comme Liège ou Charleroi. Idem au niveau du développement de circuits courts locaux... ce sont des projets qui émergent du terrain, on est sur une démarche bottom up. Ces structures portent la réflexion en commun.

Mais il faut maintenant un cadre décréteil. On part de la DPR. On y parle de « soutenir » les initiatives.

On y croit. Il y a des attentes. On va évaluer les expériences pilotes après deux ans et en tirer des enseignements. Si ça marche, il faudra intégrer tout ça dans le CDLD aussi. Trouver une personnalité juridique aussi, sans doute en asbl. Mais tout ça peut aller très vite car la demande est très forte.

Au départ, on est parti sur des adhésions sur base volontaire. Peu contraignantes. Il faudra mener une réflexion sur les intercommunales. Là on diverge du modèle français, parce qu'on hérite d'un découpage historique un peu anarchique. Les nouvelles structures ne pourront pas se passer des intercos. Mais dans l'appel à projets on a décidé de les exclure parce qu'on voulait que l'initiative vienne vraiment des communes.

L'appel à projet a été prolongé jusque fin 2023, mais nous espérons bien venir avec un décret avant la fin de la législature.

Christophe Collignon

Dans son bureau au cabinet à Jambes le 6 juillet 2024 de 10h45 à 11h50

M.Collignon est ministre du Logement des Pouvoirs locaux et de la Ville depuis le 2 octobre 2020. Il était accompagné de M.Christophe Ernotte, expert dans les matières liées aux Pouvoirs locaux au sein du cabinet.

Voici les quelques questions sur lesquelles j'aurais aimé avoir votre avis :

- Vous avez mis en œuvre le décret relatif à la fusion de communes sur base volontaire, mais celui-ci était déjà prévu dans la DPR lors de la législature précédente. Quelles étaient, selon vous, les forces et les faiblesses de ce décret ?

Pour être précis, le décret existait et nous l'avons modifié pour le préciser. Il fallait le faire notamment en ce qui concerne le sort des grades légaux. Nous avons aussi voulu le rendre un peu plus pérenne puisque la première mouture parlait uniquement des élections de 2024, nous lui avons donné une durée de vie jusqu'en 2030.

Après, est-ce un bon décret ? On peut faire le meilleur décret possible, on n'évitera pas les écueils psychologiques. Chacun est attaché à son village, à son bassin... et puis il faut une conjonction des astres au niveau politique. Il faut l'espace politique propice à la fusion, ce n'est pas évident. Pourtant les esprits évoluent. Les petites communes se rendent compte qu'il y a de moins en moins de marges de manœuvre financières et de plus en plus de services à rendre.

Nous sommes particulièrement sensibles à l'autonomie communale, donc ça devait se faire sur base volontaire. Je ne vois personne d'assez fou pour revenir avec un projet de fusions imposées, même dans le futur.

Je le répète, le décret est de qualité. Les incitants, notamment financiers, correspondent aux moyens de la Wallonie. Peut-être que si on avait dit qu'on prenait en charge la pension des agents statutaires... Mais sérieusement, je pense que la principale pierre d'achoppement c'est l'aspect psychologique.

- On connaît les problèmes financiers de plus en plus récurrents des communes. La fusion est-elle une piste sérieuse de réduction des coûts ?

L'étude du professeur Hindriks est une étude « macro » qui propose une conclusion mathématique inattaquable. On raisonne comme pour une entreprise et effectivement, on attend des économies d'échelle. Je ne pense pas que ce soit comme ça que ça marche au niveau d'une ou de deux communes. Il faut réfléchir au cas par cas. Si on prends deux entités de 5000 habitants et 300 km de voiries, la fusion n'apportera rien, au contraire. Si on a par contre deux entités voisines qui ont développé des infrastructures, des services complémentaires, ça peut avoir plus de sens. Il y a vraiment une analyse micro à mener et qui est d'ailleurs prévue dans le processus fixé dans le décret. Après, reste la problématique des populations, des bassins de vie...

- Vous êtes vous-même bourgmestre empêché et municipaliste convaincu, envisageriez-vous une fusion pour votre propre commune ?

Evidemment, dans la cadre de la Ville de Huy, nous connaissons bien les interactions qui existent avec les communes avoisinantes. On a bien évoqué la fusion avec mes collègues, mais sur le ton de l'humour. N'empêche, en politique, c'est parfois un bon début. Mais plus sérieusement, il n'y a pas de volonté réelle. Nous voulons plutôt développer la notion de « Pays de Huy ». Nous avons un pôle scolaire très important, nous sommes au carrefour de la mobilité, nous proposons de nombreux services, Il faut discuter pour savoir comment on fait, ensemble, pour partager le coût des infrastructures sportives, comment on crée des synergies. Entre zones de police par exemple, nous avons une expertise de la gestion des grands événements que nous pouvons partager avec les zones voisines. Du matériel aussi. Au niveau hospitalier, nous avons créé une intercommunale qui a repris toutes les maisons de repos de la zone. C'est un bel exemple de supracommunalité.

- Entre une collaboration ponctuelle entre deux ou trois communes et un bassin de vie de plus de 30 communes, les expériences de supracommunalité sont donc à géométrie variable ?

Forcément. Dès l'instant où on laisse l'autonomie aux communes de créer leur propre supracommunalité, il y aura quasiment autant de formes que de communes. Ce qu'on va leur proposer maintenant, c'est d'aller un pas plus loin et de se délester de certaines compétences au profit d'une structure supra. Par exemple, la gestion d'infrastructures sportives, culturelles, touristiques... la gestion des rivières aussi, qui ne connaissent évidemment pas les limites communales. Mais en pratique, tout cela est en fait déjà existant ou en train de se mettre en œuvre.

- Précisément, un décret est en préparation concernant l'encadrement des structures supracommunales en Wallonie, pouvez-vous nous dire quelles en sont les grandes lignes ? Quelle sera la place des intercommunales existantes et subsidiairement des provinces dans ce nouveau découpage de la Wallonie ?

On ne va rien inventer. Le terrain ne nous a pas attendu face aux problèmes à gérer. Les bourgmestres se sont solidarisés. Il y a des associations de faits, des asbl, les structures sont parfois portées par une intercommunale, parfois par la province... bref, des formes multiples et ce que nous voulons, c'est apporter une base légale à tout cela. 90% du territoire wallon

est aujourd'hui organisé en supracommunalité, mais pas sous une forme unique. On ne va rien révolutionner, mais donner un minimum de règles.

L'implication des communes et l'adhésion à l'une ou l'autre entité sera totalement au choix de celles-ci. Nous ne voulions surtout pas rentrer dans une délimitation imposée des bassins. D'une part, ceux-ci sont interpénétrant, d'autre part, il aurait fallu plus d'une législature pour arriver à un accord. Notre démarche a toujours été bottom-up. Elle s'inscrit dans la réalité du terrain.

- Et qu'en est-il des intercommunales ? Sont-elles amenées à coller aux nouveaux territoires comme c'est le cas dans le modèle français ou pas forcément ?

Historiquement, les intercommunales se sont créées au début du 20e siècle pour mutualiser des services que les communes ne pouvaient pas prendre en charge. Au sein d'une intercommunale, c'est aux élus de dire ce qu'ils souhaitent pour leur territoire. A mon sens, elles sont des lieux de démocratie indirecte, elles ne peuvent pas être un lieu de décision. Ce qui me dérange aujourd'hui, c'est que beaucoup d'entre-elles sont sorties de leur métier de base. Elles n'ont pas à faire leur propre vie. Elles doivent revenir à leurs missions.

- Si l'on remet en cause la légitimité démocratique des intercommunales, ne doit-on pas aussi le faire pour les futures structures supracommunales ?

C'est aussi en cela que le projet de décret est innovant. D'une part, ces structures seront intégrées au sein du CDLD, d'autre part, leurs statuts devront prévoir explicitement la présence des bourgmestre, mandatés par leur conseil communal.

Compléments d'informations donnés par M. Ernotte au terme de l'interview du ministre.

Ce projet de décret devrait passer en première lecture au Gouvernement wallon en septembre 2023. Le Gouvernement wallon ne se préoccuperait pas du contenu du projet, pour peu qu'il s'agisse de supracommunalité, mais il sera attentif à la structure. Celle-ci sera spécifiquement prévue dans le CDLD, notamment en ce qui concerne la représentation des communes par leur bourgmestre. Ceci exclu de facto une série d'acteurs comme les intercommunales, les provinces, les Gal, les Maisons du tourisme... La forme juridique sera par contre laissée à l'appréciation des autorités locales.

Les nouvelles « entités supracommunales », seront structurées par un texte baptisé « Perspectives de développement supracommunal », sorte de PST à l'échelle du territoire.

Ces projets seront validés pour 6 ans, soit sur la durée d'une législature communale. Ils seront subsidiés sur base d'un droit de tirage, au prorata du nombre d'habitants total des communes adhérentes. Si une commune participe à deux entités, sa population sera divisée par deux au profit de chacune des deux entités.

Le but de ce subside est de permettre l'engagement de personnel afin d'offrir une structure administrative pérenne à ces entités.

Dans son bureau au sein de l'administration communale de Farciennes le 18 juillet 2023 de 9h à 10h15

- Vous êtes l'un des rares bourgmestre de Wallonie à avoir tenté de vous inscrire dans un processus de fusion. A posteriori, quelles étaient, selon vous, les forces et les faiblesses du décret wallon encadrant la fusion des communes sur base volontaire ? L'aspect politique du processus, les contingences administratives, l'adhésion des populations ont-ils été suffisamment pris en compte ?

Au niveau des forces, nous avons pour la première fois un plan wallon qui régissait et institutionnalisait la fusion de communes avec une prise en main du processus des communes désireuses de s'y inscrire. Ce n'est pas rien car auparavant les communes qui auraient voulu se lancer dans pareille initiative allaient un peu dans l'inconnu.

Il y avait aussi un incitant financier plus qu'intéressant puisque la nouvelle ville/commune aurait bénéficié d'un rachat de dette pour 14 millions € max. A l'échelle de communes de 11.000 habitants comme Farciennes et Aiseau-Presles, il est très aisé d'imaginer la plus-value générée pour les citoyens soit via la mise en œuvre de projets d'investissements communautaires, socio-culturels, pour les enfants ou une meilleure répartition des taxes communales.

En ce qui concerne les faiblesses : Sans doute par peur que trop d'initiatives peu réfléchies voient le jour, le décret ne prévoyait pas de retour en arrière possible au moment où les deux conseils communaux s'étaient prononcés en faveur (de la fusion). On aurait certainement dû inclure une étape supplémentaire pour rassurer tout un chacun. C'était aussi lié à la nécessité que la fusion soit entérinée dans les délais légaux pour respecter le processus électoral.

Pour des petites communes comme Farciennes et Aiseau-Presles, si la fusion avait lieu, cela aurait généré un travail préparatoire immense. Une charge supplémentaire sur les agents comme les grades légaux. Le processus aurait pu permettre par exemple l'engagement d'un Monsieur ou Madame Fusion à l'échelle des deux communes pour ne fût-ce qu'étudier si c'était possible ou pas. Ce chargé de projet aurait aussi pu s'occuper des réunions d'informations à la population etc.

- On connaît les problèmes financiers récurrents des communes. La fusion est-elle une piste sérieuse de réduction des coûts ?

Oui, très clairement. Premièrement, via ce subside en annulation/rachat de dette. Deuxièmement, en économies de fonctionnement sans pour autant rationaliser les emplois ou les services aux citoyens. Le meilleur exemple est sans doute la gestion de la propreté publique. Avoir des machines qui coûtent plus de 100.000 euros et qui ne sont pas utilisées quotidiennement, on ne peut plus se le permettre dans l'état actuel des choses. Idem par exemple au niveau du parc informatique via un processus de digitalisation unique. Ce n'est pas pour rien que des études universitaires démontrent que la bonne taille pour une commune/ville wallonne est de plus ou moins 20.000 habitants, cela aurait fait la taille d'Aiseau/Farciennes

- Dans le cas de votre commune, quels sont les éléments qui n'ont pas permis d'aller au bout du processus de fusion ?

Le revirement de la commune associée. Sans aucun doute par réflexe de politique politicienne qui date d'un autre siècle. Certains préfèrent garder leur pré carré de pouvoir ou ne veulent prendre aucun risque. Est-ce que la vie des citoyens s'en sort améliorée ? Je ne pense pas.

- Un décret est en préparation concernant l'encadrement des structures supracommunales en Wallonie, quelle est votre position sur ce sujet ?

Faire, défaire et refaire, c'est toujours travailler ! La structuration au niveau des bassins de vie est essentielle. La dynamique de Charleroi Métropole le prouve. 20 ans plus tard, c'est en fait la Communauté Urbaine de Charleroi qui renaît de ses cendres.

Il y a toute une série de sujets qui ont un intérêt à se régler au niveau d'un bassin de vie : la mobilité, le développement économique, les infrastructures sportives comme les piscines, l'emploi, le tourisme, etc. Pour tous ces sujets, les niveaux communaux sont trop petits que pour être gérés efficacement. Et a contrario, le niveau régional est trop éloigné, les réalités ne sont pas les mêmes à Charleroi que dans la province du Luxembourg par exemple.

- Quelle pourrait/devrait être la place des intercommunales existantes et subsidiairement des provinces dans ce nouveau découpage de la Wallonie ?

Evidemment, c'est un des enjeux fondamentaux. Il ne faut pas encore recréer une structure qui serait une couche supplémentaire à ce qui existe déjà. Les structures supracommunales doivent s'intégrer et s'appuyer sur les intercommunales existantes.

La place des provinces est par contre plus délicate puisque depuis plusieurs années leur existence est remise en question. Le débat mérite d'être posé mais il faut aussi pouvoir avoir un débat plus large. Par exemple, est-ce que la gestion des déchets ménagers sont des compétences qui doivent se régler au niveau du bassin de vie et des intercommunales ? Est-ce logique que la taxe soit différente pour les citoyens entre Charleroi et Tournai ? Les études prouvent que les incinérateurs sont en sous capacité. Est-ce une piste pour redonner du corps aux provinces ou faut-il replacer ces sujets au niveau régional et dès lors supprimer les provinces. C'est une question à avoir.

Annexe 3 : Sondage Google Forms

Fusion de communes sur base volontaire

Questionnaire à destination des Bourgmestres et directeurs/trices général.e.s des communes de moins de 12.000 habitants

* Obligatoire

1. Vous êtes *

- ☐ Bourgmestre
- ☐ Directeur/trice général.e

2. Vous êtes en charge d'une commune *

- ☐ urbaine
- ☐ semi-rurale
- ☐ rurale

3. Vous administrez une commune de *

- ☐ moins de 5000 habitants
- ☐ entre 5000 et 10.000 habitants
- ☐ Plus de 10.000 habitants

4. Selon vous, la fusion des communes de 1976 est-elle une réussite pour votre entité *

- ☐ Oui
- ☐ Non

5. Commentaire

6. La possibilité d'une fusion en 2024 a-t-elle été évoquée au sein de votre commune? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

7. Si elle a été évoquée, était-ce de manière

☐ Formelle (Collège/conseil)

☐ Informelle

8. Vous ne vous êtes pas lancés dans un processus de fusion pour des raisons (plusieurs réponses possibles)

☐ Politiques

☐ Administratives

☐ Financières

☐ Autres

9. Selon vous, la population de votre commune serait *

☐ Très favorable à une fusion

☐ Plutôt favorable à une fusion

☐ Plutôt défavorable à une fusion

☐ Très défavorable à une fusion

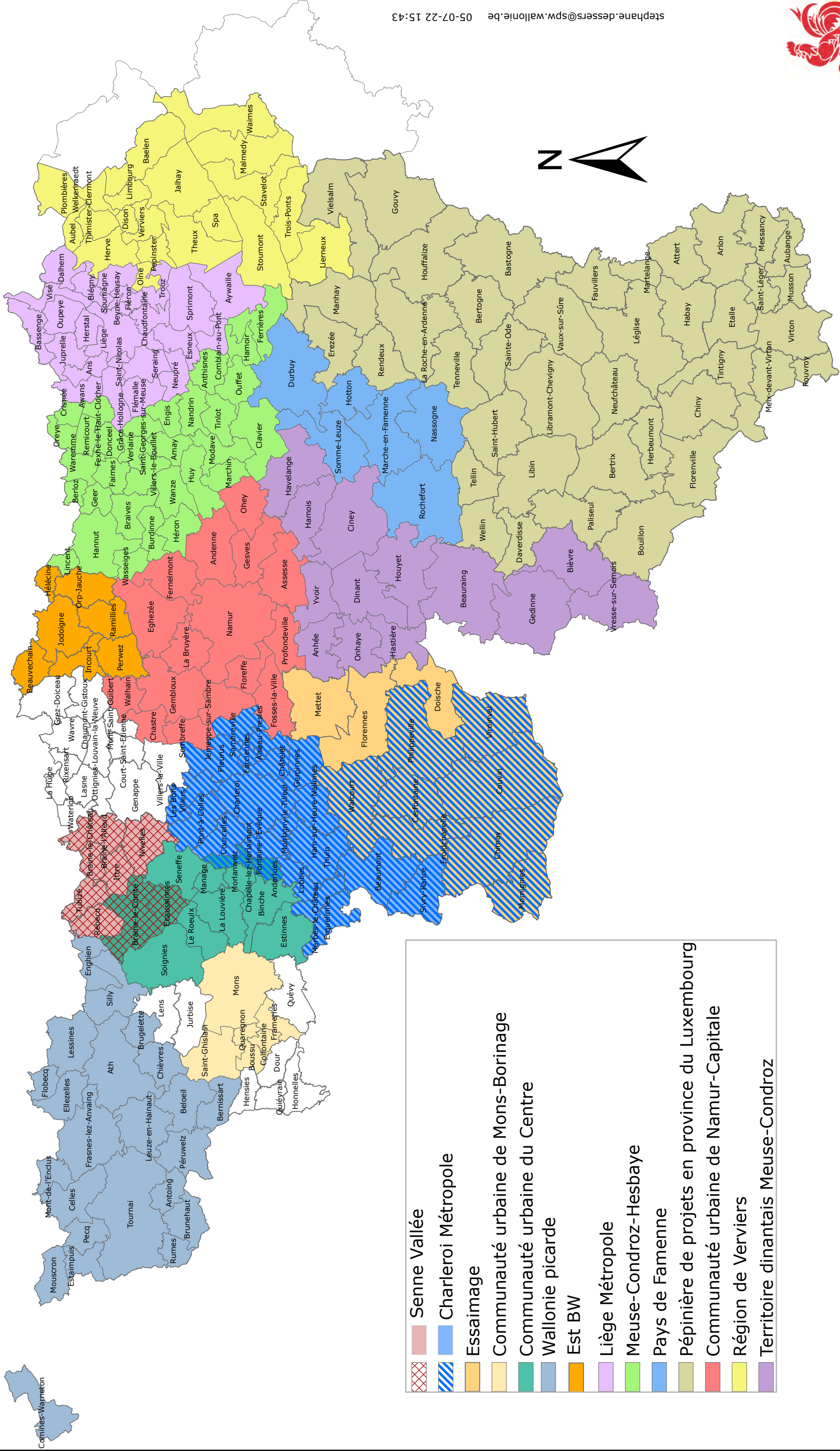
10. Les incitants proposés par la Région vous paraissent-ils: *

- ☐ Suffisants
- ☐ Insuffisants
- ☐ pas adaptés à la situation

11. Un soutien administratif de la part de la Région aurait-il pu vous mener vers un processus de fusion?

12. Quels sont, selon vous, les plus grands freins à une fusion de commune sur base volontaire aujourd'hui en Wallonie ? *

13. Voulez-vous laisser une réflexion, un commentaire sur le sujet?



**Avant-projet de décret du ... (date) modifiant le Code de la
démocratie locale et de la décentralisation en vue d'octroyer des
subventions aux communes pour leur participation au dialogue et à
la réflexion supra communale comme vecteur de simplification
administrative et de subsidiarité**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent décret entend donner suite à la Déclaration de politique régionale (DPR) qui prévoit que « Pour mieux assurer l'efficacité des services publics, le Gouvernement incitera les villes et communes à développer des politiques supracommunales au niveau de chaque bassin de vie. Un encouragement financier spécifique sera octroyé aux projets supracommunaux. ».

Le Gouvernement a marqué son accord le 10 décembre 2020 pour lancer un appel à projets pilote afin de tester pendant deux ans (2021-2022) un mode de financement et de soutien régional conforme à la DPR.

Comme le demandaient l'Union des Villes et Communes de Wallonie et l'Inspection des Finances, il importait :

- D'objectiver la répartition équitable des moyens financiers ;
- De s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelles ;
- D'identifier des objectifs régionaux clairs et prioritaires.

Cet appel a rencontré un franc succès, donnant lieu à la reconnaissance de structures réunissant 227 communes, soit près de 90 % du territoire wallon.

Par décision du Gouvernement du 8 septembre 2022, l'expérience a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2023.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a organisé le 29 mars 2023 un colloque sur la supracommunalité. Ce colloque a été l'occasion de croiser les regards sur l'expérience-pilote découlant de l'appel à projets de 2021 ; regards qui ont unanimement confirmé l'intérêt de la démarche comme la recherche-action menée par l'ULiège¹ en mars 2023.

En effet, nombreux sont les participants à ce colloque et les acteurs de cette supracommunalité qui soulignent les conséquences positives de l'association volontaire de communes, dans une perspective ascendante, quant à l'importance du sentiment d'identité communale, quant à la structuration des territoires et quant au poids que fait peser ce type d'association sur l'action publique.

A la lumière de cette expérience pilote et de ces analyses, le présent décret veille donc à pérenniser cette politique dans le respect des principes suivants :

- Il s'agit d'une dynamique « bottom up » sur base volontaire ;
- Plusieurs communes peuvent s'entendre sur le développement de projets communs, à convenir entre elles. L'exécution de ces projets reste liée aux politiques choisies par les instances communales, élues directement par la population ;
- Comme l'a démontré l'expérience pilote et pour la dynamique de cette démarche, il est indispensable d'établir -via les statuts de l'entité- une place prépondérante des bourgmestres des communes membres ;
- Afin de correspondre à un espace cohérent d'un point de vue géographique et communautaire, une entité supracommunale devra contenir un minimum de cinq communes et d'un seul tenant et ce, afin de faciliter le développement de politiques supracommunales ;
- La répartition des subventions s'opère par droit de tirage (au prorata des chiffres de la population) pour la participation des communes au dialogue et à la réflexion supra communale comme vecteur de simplification administrative et de subsidiarité ;
- Ce droit de tirage est une revendication forte exprimée par les mandataires communaux lors de l'Opération « Ambitionscommunes » et dont le Gouvernement s'est saisi lors de sa séance du 30 mars 2023 ; rappelant que la DPR prévoit une généralisation des mécanismes de droit de tirage afin d'assurer une prévisibilité budgétaire et une simplification administrative ; tout en veillant à ce que les investissements s'inscrivent dans les priorités régionales répondant ainsi aux besoins des citoyens ;
- La programmation est pluriannuelle et s'aligne sur la législature communale ;
- Les actions que les communes décident librement d'étudier et de développer sont identifiées au travers d'une perspective de développement supra communal, réalisée par l'entité supra communale, qui établit l'ordre de priorité des actions en fonction de leur état de maturité ;
- Dans le respect de l'autonomie communale, le contrôle de la bonne utilisation des subventions est organisé et la transparence assurée par la communication chaque année aux conseils communaux d'un rapport d'activités de l'entité supra communale et d'évaluations comme pour le plan stratégique transversal.

¹ Institut de la décision publique, Recherche-action sur la supracommunalité, Professeur G. Grandjean, mars 2023

Annexe 6

Mise à jour de l'indicateur ruralité 2021 (v. 02/2021)

Données utilisées :

- Carte d'occupation du sol issue du projet WALOUS : WalOCS_2018 (SPW)
- Carte d'utilisation du sol issue du projet WALOUS : WalUTS_2018 (SPW)
- Secteur statistiques (statbel)
- Population par secteur statistique (statbel - 2018)

Définitions :

1. Territoire rural :

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont :

- la densité de population est strictement inférieure à 150 hab./km² ;
- ou la densité de population est supérieure à 150 hab./km² mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique.

2. Espaces ruraux

Les espaces ruraux correspondent aux classes d'occupation du sol suivantes de WalOCS_2018 :

- Classe 5, 58, 59 « eaux de surface »
- Classe 6 « couvert herbacé en rotation »
- Classe 7, 71 « couvert herbacé continu »
- Classe 8, 80, 81 « arbres résineux »
- Classe 9, 90, 91 « arbres feuillus »

Afin de rendre la comparaison plus aisée avec l'indicateur « DGO3-2013 » qui est calculé sur base de la donnée COSW_2007 qui utilise la parcelle cadastrale et son usage associé comme unité (contrairement à la donnée WalOCS qui est une donnée matricielle avec des pixels de 1m²), des ajustements ont été nécessaires :

L'indicateur DGO3-2013 ne prenait pas en considération les espaces ruraux présents sur des parcelles cadastrales associées à une utilisation dite « non rurale » (par exemple les espaces de végétation associés aux usages résidentiel, industriel, de service, ...). On retire donc des surfaces rurales issues de WalOCS2018, les surfaces correspondant à une « utilisation non rurale » du territoire telle que définie par les classes suivantes de WalUTS_2018 :

- 1_3 Industries Extractives
- 2 Production Secondaires
- 3 Production Tertiaire (sauf 3_4 Services Culturels, Services De Loisirs Et Services Récréatifs)
- 4 Réseaux De Transport, Logistique et Réseaux D'Utilité Publique (sauf 4_1_4 Transport Par Voie Navigable)
- 5 Usage Résidentiel
- 6_1 Zones En Transition

3. Indicateur de ruralité

3.1. Degré de ruralité

Le degré de ruralité correspond au pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux. Il est compris entre 3,57 % et 97,67 %.

3.2. Classification SPW ARNE des communes

Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.
Une commune est dite « semi-rurale » si 60 à 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.
Une commune est dite « non rurale » si strictement moins de 60% de sa surface est composée de territoires ruraux.

Résultats :

Commune	Classification SPW ARNE_2021	Degré de ruralité (%)
AISEAU-PRESLES	Commune semi-rurale	65,73
AMAY	Commune semi-rurale	60,35
AMEL	Commune rurale	94,13
ANDENNE	Commune semi-rurale	77,76
ANDERLUES	Commune non rurale	39,09
ANHEE	Commune rurale	91,52
ANS	Commune non rurale	44,46
ANTHISNES	Commune rurale	93,23
ANTOING	Commune semi-rurale	71,83
ARLON	Commune rurale	86,01
ASSESE	Commune rurale	92,33
ATH	Commune semi-rurale	82,19
ATTERT	Commune rurale	95,38
AUBANGE	Commune semi-rurale	78,96
AUBEL	Commune rurale	91,75
AWANS	Commune semi-rurale	76,86
AYWAILLE	Commune rurale	87,78
BAELEN	Commune rurale	97,13
BASSENGE	Commune semi-rurale	76,32
BASTOGNE	Commune rurale	94,01
BEAUMONT	Commune rurale	92,07
BEAURAING	Commune rurale	95,93
BEAUVECHAIN	Commune semi-rurale	81,87
BELOEIL	Commune semi-rurale	79,21
BERLOZ	Commune semi-rurale	83,00
BERNISSART	Commune semi-rurale	70,66
BERTOIGNE	Commune rurale	95,89
BERTRIX	Commune rurale	94,69
BEYNE-HEUSAY	Commune non rurale	28,43

BIEVRE	Commune rurale	97,46
BINCHE	Commune semi-rurale	76,67
BLEGNY	Commune semi-rurale	65,47
BOUILLON	Commune rurale	96,78
BOUSSU	Commune non rurale	56,79
BRAINE-L'ALLEUD	Commune semi-rurale	64,46
BRAINE-LE-CHATEAU	Commune semi-rurale	60,28
BRAINE-LE-COMTE	Commune rurale	87,02
BRAIVES	Commune rurale	85,88
BRUGELETTE	Commune rurale	85,24
BRUNEHAUT	Commune semi-rurale	81,64
BULLINGEN	Commune rurale	94,92
BURDINNE	Commune rurale	91,94
BURG-REULAND	Commune rurale	96,10
BUTGENBACH	Commune rurale	93,50
CELLES	Commune rurale	94,97
CERFONTAINE	Commune rurale	95,35
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Commune semi-rurale	68,52
CHARLEROI	Commune non rurale	16,55
CHASTRE	Commune semi-rurale	80,39
CHATELET	Commune non rurale	44,90
CHAUDFONTAINE	Commune non rurale	24,66
CHAUMONT-GISTOUX	Commune semi-rurale	75,84
CHIEVRES	Commune rurale	86,30
CHIMAY	Commune rurale	95,60
CHINY	Commune rurale	95,84
CINEY	Commune rurale	91,72
CLAVIER	Commune rurale	94,56
COLFONTAINE	Commune non rurale	29,99
COMBLAIN-AU-PONT	Commune semi-rurale	84,80
COMINES-WARNETON	Commune semi-rurale	79,79
COURCELLES	Commune non rurale	56,59
COURT-SAINT-ETIENNE	Commune semi-rurale	74,03
COUVIN	Commune rurale	93,48
CRISNEE	Commune rurale	90,26
DALHEM	Commune rurale	86,21
DAVERDISSE	Commune rurale	97,19
DINANT	Commune rurale	90,69
DISON	Commune semi-rurale	60,84
DOISCHE	Commune rurale	97,52
DONCEEL	Commune rurale	87,39
DOUR	Commune semi-rurale	72,11
DURBUY	Commune rurale	90,91
ECAUSSINNES	Commune semi-rurale	75,61
EGHEZEE	Commune rurale	88,31

ELLEZELLES	Commune rurale	87,39
ENGHIEN	Commune semi-rurale	74,05
ENGIS	Commune semi-rurale	84,24
EREZEE	Commune rurale	95,30
ERQUELINNES	Commune rurale	86,60
ESNEUX	Commune semi-rurale	60,56
ESTAIMPUIS	Commune semi-rurale	81,31
ESTINNES	Commune rurale	93,15
ETALLE	Commune rurale	95,66
EUPEN	Commune rurale	89,36
FAIMES	Commune rurale	86,83
FARCIENNES	Commune non rurale	52,04
FAUVILLERS	Commune rurale	96,83
FERNELMONT	Commune rurale	89,67
FERRIERES	Commune rurale	89,54
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	Commune rurale	91,01
FLEMALLE	Commune non rurale	49,86
FLERON	Commune non rurale	38,36
FLEURUS	Commune semi-rurale	78,29
FLOBECQ	Commune rurale	88,32
FLOREFFE	Commune semi-rurale	79,47
FLORENNES	Commune rurale	95,32
FLORENVILLE	Commune rurale	95,93
FONTAINE-L'EVEQUE	Commune semi-rurale	65,93
FOSSÉS-LA-VILLE	Commune rurale	89,27
FRAMERIES	Commune semi-rurale	60,83
FRASNES-LEZ-ANVAING	Commune rurale	92,47
FROIDCHAPELLE	Commune rurale	96,76
GEDINNE	Commune rurale	97,62
GEER	Commune rurale	88,01
GEMBLOUX	Commune semi-rurale	82,08
GENAPPE	Commune semi-rurale	83,99
GERPINNES	Commune semi-rurale	81,57
GESVES	Commune rurale	88,84
GOUVY	Commune rurale	95,90
GRACE-HOLLOGNE	Commune non rurale	43,07
GREZ-DOICEAU	Commune semi-rurale	73,40
HABAY	Commune rurale	94,61
HAMOIR	Commune rurale	91,49
HAMOIS	Commune rurale	93,15
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	Commune semi-rurale	73,25
HANNUT	Commune rurale	85,65
HASTIERE	Commune rurale	88,26
HAVELANGE	Commune rurale	95,05
HELECINE	Commune semi-rurale	83,07

HENSIES	Commune semi-rurale	83,77
HERBEUMONT	Commune rurale	97,35
HERON	Commune rurale	85,62
HERSTAL	Commune non rurale	24,62
HERVE	Commune semi-rurale	82,01
HONNELLES	Commune rurale	88,93
HOTTON	Commune rurale	91,77
HOUFFALIZE	Commune rurale	96,55
HOUYET	Commune rurale	96,00
HUY	Commune semi-rurale	71,24
INCOURT	Commune rurale	88,23
ITTRE	Commune semi-rurale	84,67
JALHAY	Commune rurale	93,07
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	Commune semi-rurale	69,11
JODOIGNE	Commune rurale	85,84
JUPRELLE	Commune rurale	85,15
JURBISE	Commune semi-rurale	80,98
KELMIS	Commune semi-rurale	77,70
LA BRUYERE	Commune rurale	87,30
LA HULPE	Commune semi-rurale	71,93
LA LOUVIERE	Commune non rurale	45,28
LA ROCHE-EN-ARDENNE	Commune rurale	95,97
LASNE	Commune non rurale	58,45
LE ROEULX	Commune rurale	90,16
LEGLISE	Commune rurale	97,11
LENS	Commune rurale	94,58
LES BONS VILLERS	Commune rurale	85,30
LESSINES	Commune semi-rurale	80,05
LEUZE-EN-HAINAUT	Commune rurale	88,06
LIBIN	Commune rurale	97,01
LIBRAMONT-CHEVIGNY	Commune rurale	94,17
LIEGE	Commune non rurale	21,42
LIERNEUX	Commune rurale	96,08
LIMBOURG	Commune rurale	88,56
LINCENT	Commune semi-rurale	82,45
LOBBES	Commune semi-rurale	83,12
LONTZEN	Commune rurale	88,66
MALMEDY	Commune rurale	90,25
MANAGE	Commune non rurale	32,17
MANHAY	Commune rurale	96,62
MARCHE-EN-FAMENNE	Commune rurale	88,42
MARCHIN	Commune semi-rurale	79,47
MARTELANGE	Commune rurale	95,27
MEIX-DEVANT-VIRTON	Commune rurale	96,25
MERBES-LE-CHATEAU	Commune rurale	89,32

MESSANCY	Commune rurale	89,20
METTET	Commune rurale	92,63
MODAVE	Commune rurale	91,08
MOMIGNIES	Commune rurale	94,46
MONS	Commune non rurale	59,73
MONT-DE-L'ENCLUS	Commune rurale	90,53
MONTIGNY-LE-TILLEUL	Commune non rurale	50,43
MONT-SAINT-GUIBERT	Commune semi-rurale	62,04
MORLANWELZ	Commune non rurale	57,55
MOUSCRON	Commune non rurale	30,56
MUSSON	Commune rurale	92,79
NAMUR	Commune non rurale	58,30
NANDRIN	Commune rurale	89,20
NASSOGNE	Commune rurale	95,92
NEUFCHATEAU	Commune rurale	94,51
NEUPRE	Commune semi-rurale	70,82
NIVELLES	Commune semi-rurale	79,26
OHEY	Commune rurale	88,89
OLNE	Commune semi-rurale	79,98
ONHAYE	Commune rurale	95,78
OREYE	Commune semi-rurale	83,38
ORP-JAUCHE	Commune rurale	85,16
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Commune non rurale	49,73
OUFFET	Commune rurale	93,83
OUPEYE	Commune non rurale	57,97
PALISEUL	Commune rurale	96,14
PECQ	Commune rurale	89,23
PEPINSTER	Commune rurale	85,86
PERUWELZ	Commune semi-rurale	72,13
PERWEZ	Commune rurale	87,57
PHILIPPEVILLE	Commune rurale	94,76
PLOMBIERES	Commune rurale	91,85
PONT-A-CELLES	Commune semi-rurale	82,01
PROFONDEVILLE	Commune semi-rurale	79,86
QUAREGNON	Commune non rurale	23,65
QUEVY	Commune rurale	91,24
QUIEVRAIN	Commune rurale	85,53
RAEREN	Commune rurale	92,76
RAMILLIES	Commune semi-rurale	84,89
REBECQ	Commune semi-rurale	74,80
REMICOURT	Commune semi-rurale	80,97
RENDEUX	Commune rurale	94,59
RIXENSART	Commune non rurale	25,38
ROCHEFORT	Commune rurale	93,56
ROUVROY	Commune rurale	92,57

RUMES	Commune semi-rurale	81,70
SAINTE-ODE	Commune rurale	96,78
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Commune non rurale	57,25
SAINT-GHISLAIN	Commune semi-rurale	71,39
SAINT-HUBERT	Commune rurale	96,16
SAINT-LEGER	Commune rurale	94,98
SAINT-NICOLAS	Commune non rurale	3,57
SAMBREVILLE	Commune non rurale	51,00
SANKT VITH	Commune rurale	94,01
SENEFFE	Commune semi-rurale	83,02
SERAING	Commune non rurale	35,39
SILLY	Commune rurale	92,38
SIVRY-RANCE	Commune rurale	94,78
SOIGNIES	Commune rurale	88,05
SOMBREFFE	Commune semi-rurale	82,41
SOMME-LEUZE	Commune rurale	93,58
SOUMAGNE	Commune semi-rurale	64,28
SPA	Commune semi-rurale	80,15
SPRIMONT	Commune semi-rurale	83,56
STAVELOT	Commune rurale	91,97
STOUMONT	Commune rurale	96,51
TELLIN	Commune rurale	95,75
TENNEVILLE	Commune rurale	95,67
THEUX	Commune rurale	92,25
THIMISTER-CLERMONT	Commune rurale	94,27
THUIN	Commune rurale	85,29
TINLOT	Commune rurale	94,08
TINTIGNY	Commune rurale	96,66
TOURNAI	Commune semi-rurale	76,09
TROIS-PONTS	Commune rurale	95,27
TROOZ	Commune semi-rurale	66,79
TUBIZE	Commune semi-rurale	71,28
VAUX-SUR-SURE	Commune rurale	95,48
VERLAINE	Commune rurale	85,20
VERVIERS	Commune non rurale	39,00
VIELSALM	Commune rurale	94,70
VILLERS-LA-VILLE	Commune semi-rurale	79,97
VILLERS-LE-BOUILLET	Commune semi-rurale	77,32
VIROINVAL	Commune rurale	95,95
VIRTON	Commune rurale	91,34
VISE	Commune semi-rurale	66,58
VRESSE-SUR-SEMOIS	Commune rurale	97,08
WAIMES	Commune rurale	88,84
WALCOURT	Commune rurale	88,58
WALHAIN	Commune rurale	85,90

WANZE	Commune semi-rurale	75,68
WAREMME	Commune semi-rurale	68,29
WASSEIGES	Commune rurale	90,60
WATERLOO	Commune non rurale	36,43
WAVRE	Commune non rurale	44,44
WELKENRAEDT	Commune semi-rurale	79,30
WELLIN	Commune rurale	95,01
YVOIR	Commune rurale	86,36

Le tableau ci-dessous dénombre les changements de classification entre l'indicateur DGO3-2013 et l'indicateur de 2021 :

Indicateur 2013	Indicateur 2021	Nb changement
Semi-rurale	Non rurale	4
Semi-rurale	Rurale	4
Rurale	Semi-rurale	2
Non rurale	Semi-rurale	3